



ACFR Flash Infos

Edito :

- ♦ Bulletin ACFR
- ♦ Faits marquants Janv./ Fév. 2021
- ♦ Activité aérienne
- ♦ Activités à venir
- ♦ Recommandations—Rappel

Bulletin ACFR :

N'hésitez pas à donner votre avis et nous faire part de vos suggestions.

Parlez-nous de vos récits de voyage

Faits Marquant Janvier / Février 2021

Inscriptions ACFR 2021

Fin Février 2021 : le nombre d'adhérents s'élève à 82 dont 12 élèves.

Depuis le début de l'année, l'enregistrement des nouveaux adhérents a été le suivant :

- Robert GEORGET : Elève-pilote, sera pris en charge par Sylvain GEORGET.
- Adrien BRESSY : Pilote breveté DGA
- Valentin SALVATOR : Pilote breveté DGA

Souhaitons la bienvenue à ces nouveaux adhérents !

Les inscriptions pour l'année 2021 sont toujours ouvertes. Envoyez votre dossier d'inscription à :

Joël DUGAST

4 rue Michel Vincent 91160 Longjumeau

Evolution de la Flotte

Depuis mi-Février, le centre de Brétigny nous a octroyé un droit d'entrée temporaire en limitant l'accès à 3 personnes. Fermé depuis le deuxième confinement, cela a beaucoup retardé les travaux de rénovation de la flotte.

Plusieurs équipes de trois ont été constituées et se répartissent le travail sur les jours de la semaine.

Avancement du F-BSBG :



Le F-BSBG est en croix depuis le mois de Septembre 2020.

A ce jour, il reste encore un grand nombre de petits détails à traiter avant de le transférer sur LFOX.

Il devrait être opérationnel lors de l'Assemblée Générale fin Mai.

Faits Marquant Janvier / Février 2021

Avancement du F-PMLD :



- La reprise du longeron réalisée par Daniel Chartier est bien avancée. La confection des cales du train est en cours.
- L'aileron endommagé et sa commande seront repris également par Daniel.
- Une autre équipe s'affaire sur la commande de frein qui est modifiée à l'occasion.
- Au niveau du train, APEX accuse un retard d'un mois pour des difficultés de réalisation et devrait le fournir fin Mars.
- Si la COVID 19 ne vient pas perturber davantage le planning, la mise en croix à LFOX devrait s'effectuer en Avril. L'intégration finale sera réalisée par EAME.



Le F-PMLD devrait être opérationnel Fin Avril—début Mai

Faits Marquant Janvier / Février 2021

Commission de Discipline

Le CODIR a décidé de convoquer la Commission de Discipline suite à une série de faits qui se sont déroulés en 2020.

Compte tenu de la Covid-19, elle n'a pas pu se réunir avant le samedi 26 janvier 2021.

Les faits qui ont justifié cette décision sont exposés dans la lettre suivante :

Chers Pilotes,

Un accident concernant un avion de notre association est survenu sur le terrain privé de la Rebeyrotte le 10 septembre 2020. L'équipage est indemne mais l'avion, le FPMLD, doit être démonté et rapatrié par la route et est sans doute indisponible pour une longue durée. Cet événement nous prive d'un avion à un moment où la flotte de l'ACFR est au plus bas.

Mais là n'est pas le plus grave : cette lettre se veut un rappel à l'ordre après une série d'incidents relevés ces dernières années que les pilotes, qui devraient être responsables, se sont bien gardés de signaler ou n'ont pas assumé avec la modestie, l'humilité et la transparence nécessaires.

Prenons pour exemple l'accident récent mentionné ci-dessus : peu de temps avant l'atterrissage fatal, le pilote n'avait pas cru bon de prévenir qu'il avait fait une sortie de piste importante sur le terrain de Sarlat avec le même avion.

Ce fut le cas également sur le terrain d'Etampes où, lors du roulage vers le parking, une crevaison est intervenue. Le pilote n'a pas eu la sincérité de dire immédiatement qu'il avait effectué un très mauvais atterrissage avec rebonds et coups de freins brutaux avant de dégager la piste.

Ces deux exemples suffisent pour illustrer un état d'esprit très préoccupant au sein de notre association. En effet, si un pilote n'accepte pas de reconnaître avec honnêteté les incidents ou accidents survenus, la sécurité de nos adhérents n'est plus assurée comme elle le devrait. Le pilote ayant soumis un avion à des chocs, violences et brutalités anormaux se doit en effet d'avertir immédiatement les personnes concernées. Accepter que la remise de l'avion en vol puisse s'effectuer sans contrôle est irresponsable, dangereux pour le et les pilotes qui prendront ce même avion par la suite.

En conséquence le CODIR prend les dispositions suivantes :

- Activation de la Commission de discipline pour les deux cas précités,
- Organisation, durant les six prochains mois, de séances destinées à une prise de conscience accrue pour nous tous des exigences relevant de la sécurité des vols. L'ensemble des adhérents devra s'y soumettre.

Bons vols à tous en toute sécurité.

Le CODIR

Formalités administratives

- Comme tous les ans, le compte-rendu annuel d'activités AERAL 2020 a été diffusé à la DSAC fin Janvier

Activité aérienne

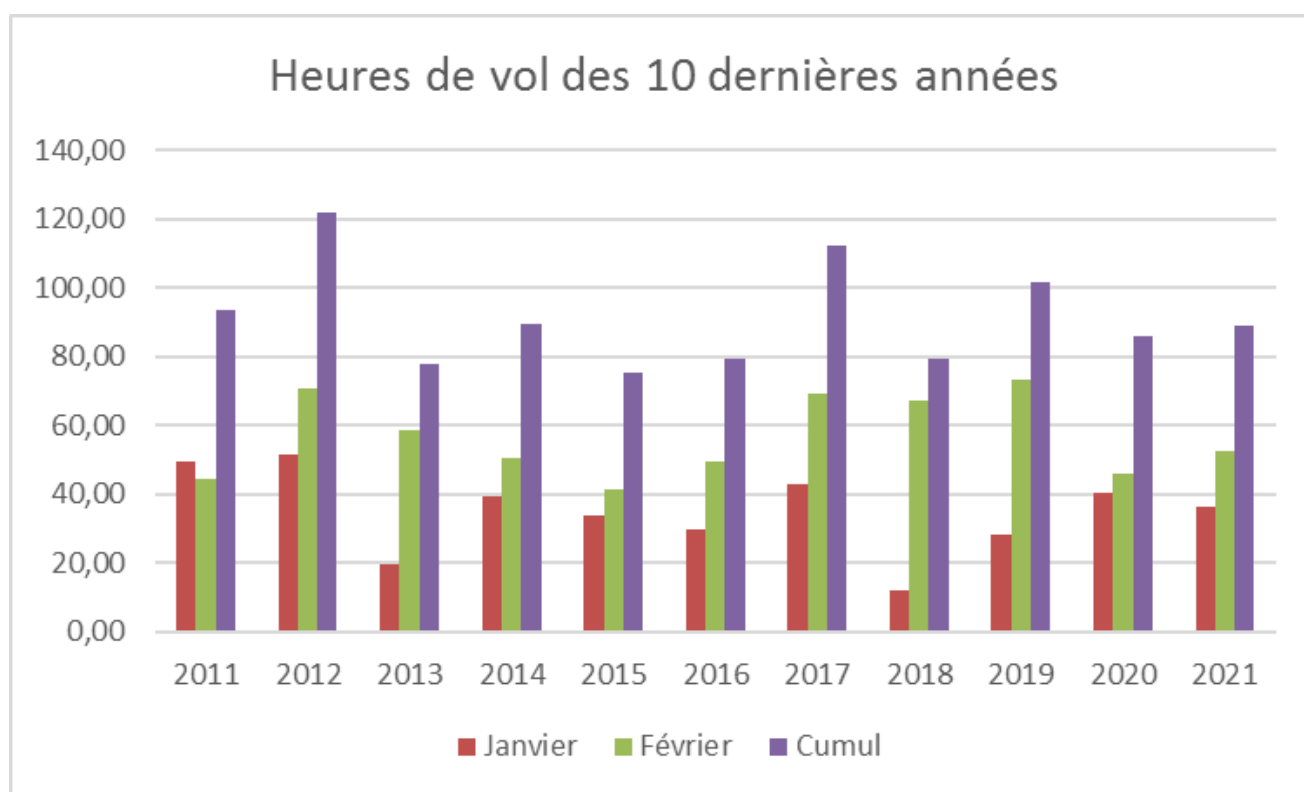
• Activité Janvier / Février 2021

Mois de Janvier 2021 : 36,50 heures

Mois de Février 2021 : 52,45 heures

Total de l'année : 88,95 h

Si l'on compare ce début d'année aux dix dernières années :



Compte tenu de la MTO, de la crise sanitaire, du nombre d'adhérents qui est en baisse, ce n'est pas si mal pour un début d'année !

Bons vols et prenez connaissance de la lettre de notre Responsable Pédagogique Pierre FAGES en page suivante.

Activité aérienne

• LETTRE DE SENSIBILISATION AUX PILOTES (Pierre FAGES)

Depuis plusieurs mois, la pandémie que nous subissons perturbe nos façons d'agir.

La période est particulière, nos pratiques habituelles sont modifiées et des contraintes comme le port du masque et le souci de désinfecter toute surface de contact modifient notre comportement individuel et collectif.

Ainsi, la saison 2020 a été écourtée par les deux confinements, avec une reprise des vols retardée, auquel s'ajoutent maintenant les différentes mesures de restrictions sanitaires comme le couvre-feu de ce début d'année.

Ceci a pu entraîner un manque d'entraînement chez nos pilotes et il est impératif d'en avoir conscience pour y remédier.

Malgré l'arrivée des différents vaccins, l'année 2021 démarre difficilement et les consignes sanitaires risquent de durer encore plusieurs mois.

Ainsi, nous aurons des pilotes sous entraînés et d'autres en recherche de repères qui n'ont pas pu voler normalement ces derniers mois. Ils auront besoin d'être encadrés et d'avoir un appui pour retrouver leur confiance et ainsi récupérer toutes leurs compétences.

Démarrons donc cette année avec prudence et construisons un excellent socle d'expérience récente avec l'aide de nos instructeurs pour assurer au quotidien des vols en toute sécurité.

« Fly Safe »

Pierre Fages

Responsable vols et Responsable Pédagogique

Fait à Etampes, le 4 mars 2021

Activités à venir

- **Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire 2021**

La date des Assemblées Générales 2021 est fixée le :

Samedi 29 mai à 9h00 à Etampes dans les locaux de l'ACFR.

La convocation et l'ordre du jour vous seront transmis par mail début Mai.

• Participer à l'Assemblée Générale nécessite d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

- **Permanence des Responsables Sol**

MOIS DE MARS 2021

Secrétariat : 01 69 23 74 22 – Etampes : 01 60 80 31 78

DATES	RESPONSABLES SOL
SAM 06	DENONFOUX
DIM 07	THEALLIER
SAM 13	DUGAST
DIM 14	NAVETTE C
SAM 20	PASTE
DIM 21	
SAM 27	
DIM 28	

Vous aimeriez participer à la vie du Club ?

Nous recherchons des Responsables Sol.

Si vous êtes intéressé(e) par cette activité de Responsable Sol, faites-le savoir auprès de Jacky : dnxj@orange.fr

Recommandations — Rappels

• Rappel pour l'annulation des réservations :

Il est écrit dans le Règlement Intérieur:

« L'obtention d'un avion par un membre du club pour un ou plusieurs jours, entraîne pour celui-ci l'obligation, en cas d'annulation :

- d'effacer sa réservation sur le site du club le plus tôt possible pour libérer l'avion, (AEROINFO)
- de prévenir le responsable au sol pendant les week-ends et (ou) les jours fériés (numéro de téléphone du club à Etampes : 01 60 80 31 78). »

Trop de pilotes ne respectent pas ce règlement. Si ce constat persiste, le CODIR pourrait mettre en place un système d'amendes.

• Rappel sur la saisie d'un vol sur Aeroinfo :

Sur le logiciel, les heures sont en **Local Time** et le temps de vol est indiqué en **heures et minutes**.

- Bien respecter la saisie de la quantité d'essence avitaillée en fonction du lieu d'approvisionnement à Etampes ou à l'extérieur.
- Ne pas oublier de noter les compteurs départ et arrivée dans la rubrique observations personnelles avec le format suivant : **dddd.ee – aaaa.bb** sans autre information entre les 2 valeurs « espace tiret espace ».

- Sur le carnet de route des avions, les heures sont à indiquer en **Local Time** et les temps de vol en **heures et minutes**.

Lors d'un vol, si vous observez une anomalie « mineure » sur un avion, renseignez-vous auprès du Responsable Sol ou auprès de Jacky Denonfoux (06 63 04 50 37) pour savoir s'il faut la mentionner sur le carnet de route de l'avion.

Dans tous les cas, mentionnez-la dans les « observations mécaniques » du Logiciel AéroInfo quand vous rentrez vos heures de vol.